

Avis technique - Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une barquette



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	MARCOJEA PRODUCTION
	Date de la demande	Janvier 2021
	Dénomination	Barquette fruits à couvercle
	Marché	Agro-alimentaire
	Type de produit emballé	Fruits
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Barquette
	Contenance	500 g
	Masse vide	72,02 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton et plastique (pellicule cellulosique)
	Système de fermeture	Papier-carton et plastique (pellicule cellulosique)
	Type d'encre/vernis	Encre acrylique sans huiles minérales
	Type de colle	Colle Amylacée, colle base aqueuse et colle hotmelt
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE (ELEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)¹	
	Papier-carton	96,5%
	Plastique	3,5%
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Verre	0%	
<i>Elément majoritairement fibreux, non traité résistant à l'état humide</i>		
AVIS REFERENTS		
AT 125, AT 133, AT 160		

PRE-REQUIS

- La barquette est constituée de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT MATERIAU PAPIER-CARTON	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention



Pas d'impact



En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

La barquette se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage. La fraction plastique sera éliminée lors des étapes de classage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le Cerec recommande :

- de limiter la teneur de plastique pour augmenter la part de papier-carton, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité,
- de substituer la colle hotmelt par une colle non fragmentable sous réserve du respect des fonctionnalités requises,
- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer le papier d'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by:

Marie DELAFALIZE

552CD09B3F764DF...